



Féchy, le 13 mai 2008

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

**Préavis municipal no 6/2008
relatif aux comptes communaux 2007**

AU CONSEIL GENERAL DE FECHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les 2 avril et 7 mai 2008, la Fiduciaire Lambelet a procédé aux contrôles de la comptabilité communale.

Le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2007, établi par la Fiduciaire, ainsi que ses annexes, ont été remis à la Commission de gestion-finances du Conseil général.

Nous commentons ci-après les divers comptes qui présentent une différence notable par rapport au budget.

1. ADMINISTRATION GENERALE

L'économie substantielle sur le compte 102.3000.00 "Traitements et vacations de la Municipalité" résulte de l'absence de chantiers importants en 2007.

2007 a également été une année calme en ce qui concerne les oppositions aux projets soumis à l'enquête publique; les dépenses du compte 110.3185.00 s'élèvent au tiers des dépenses budgétées.

Les frais non engagés sur le compte 110.3185.02 "Honoraires et frais d'étude plan de zone" proviennent du report momentané du Plan Directeur Communal (PDCOM).

Les recettes du compte 110.4313.00, permis de construire, reflètent la bonne activité de la construction dans notre commune.

Les multiples petites économies ajoutées aux comptes précités ont permis une diminution de l'excédent de charges de Fr. 124'000.– par rapport au budget.

2. FINANCES

Au compte 210.4001.00, les recettes de l'impôt sur le revenu sont inférieures de Fr. 1'435'000.– à celles budgétées, l'impôt sur la fortune, compte 210.4002.00, est supérieur de Fr. 390'000.– au montant porté au budget.

Des recettes plus importantes que prévues pour l'impôt spécial sur les étrangers et l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, comptes 210.4004.00 et 210.4011.00, de Fr. 680'000.– et Fr. 240'000.–, ont été enregistrées.

Ces écarts proviennent en partie du fait que des citoyens étrangers ont demandé à être taxés sur une base forfaitaire. Nous les avons remboursés par le compte 210.4001.00 et avons encaissé leurs nouveaux impôts sur le compte 210.4004.00, ceci rétroactivement sur 5 ans.

Le résultat des comptes 210.4040.00 "Droits de mutation" et 210.4411.00 "Impôt sur les gains immobiliers" est inférieur aux prévisions.

La commune de Loèche-les-Bains a obtenu un cautionnement de l'Etat du Valais pour l'obtention d'un emprunt.

Une partie de notre participation de Fr. 111'451.90 nous a été restituée selon une convention âprement négociée.

Le remboursement d'impôts que nous avions provisionné a été beaucoup moins important que prévu, ce qui nous permet de dissoudre cette réserve et de l'attribuer au fonds de réserve pour investissements futurs (Fr. 850'000.–).

Au vu des bons résultats des comptes 2006, nous avons provisionné un montant de Fr. 500'000.– pour la péréquation et la facture sociale.

Or, les acomptes que nous avons versés étaient largement suffisants étant donné que nous avons été bénéficiaires de remboursements de Fr. 51'454.– pour la péréquation et de Fr. 65'665.– pour la facture sociale.

L'attribution au fonds de réserve pour investissements futurs s'élève à Fr. 1'424'328.85.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

a) FORETS ET PATURAGES

Le marché du bois reprend un peu de vigueur et nous pouvons enregistrer un bénéfice de près de Fr. 9'000.–.

b) VIGNES

Le compte vignes est, lui aussi, bénéficiaire de Fr. 12'000.--.

c) BATIMENTS COMMUNAUX DU SAUGEY

Les locations et les frais d'entretien sont en augmentation; l'excédent de produit avoisine les Fr. 95'000.--.

Nous relevons que les panneaux du plafond de la salle à manger ont été changés.

4. TRAVAUX - DECHETS - EPURATION

L'excédent de charges pour les différents postes est inférieur de Fr. 33'000.-- aux prévisions.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Notre participation à l'enseignement primaire, à l'enseignement secondaire et à l'enseignement spécialisé a été inférieure de quelque Fr. 11'000.-- à nos prévisions.

6. POLICE

Les comptes de défense contre l'incendie et de la protection civile sont presque équilibrés par le prélèvement sur les comptes de réserve y relatifs.

7. SECURITE SOCIALE

Le montant de notre participation à la prévoyance sociale a été conforme aux prévisions.

Le remboursement de Fr. 65'665.-- pour la facture sociale et l'absence de facture pour notre participation à l'aide aux chômeurs permet une déduction de l'excédent de charges de Fr. 92'000.-- environ.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Rien à signaler; ce compte sera supprimé.

La distribution de l'eau potable est assurée par le SIDEPE.

Conclusions

Le déficit budgétisé de Fr. 443'662.- est remplacé par une marge d'auto-financement de Fr. 117'690.40.

Après attribution de Fr. 1'424'328.85, le fonds de réserve pour investissements futurs s'élève à Fr. 4'850'000.-, dont Fr. 1'446'655.40 sont déjà attribués à divers projets.


Je remercie Madame Sylvie Favre, notre boursière, pour l'excellente tenue des comptes ainsi que tout le personnel communal pour son engagement et son amabilité.

Je remercie également mes collègues de la Municipalité pour leur disponibilité et leur engagement pour la commune, sans oublier les citoyens qui oeuvrent pour le bien la communauté.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Municipalité vous remercie de la confiance que vous lui témoignez et soumet à votre approbation son rapport sur les comptes communaux 2007.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Francis Liard



la secrétaire
Marguerite Pilloud